



VILLE DE MENTON

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES
POUR L'EXPLOITATION DU MINI-GOLF
PARC DU PIAN

Identification de l'autorité : Mairie de MENTON, Représentée par son Maire, Yves JUHEL

Adresse : Mairie de MENTON 17, rue de la République, 06500 MENTON

Objet : La Ville de MENTON lance un appel à candidatures en vue d'attribuer une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) pour l'exploitation du mini-golf du parc du Pian.

Lieu d'exécution : Le mini-golf se situe au Parc du Pian, 9 avenue Blasco Ibanez à Menton.

Procédure de passation : Mise en concurrence en application de l'ordonnance du N° 2017-562 du 19 avril 2017.

Visite des lieux : OUI NON

Description : Le terrain mis à disposition est d'une superficie approximative de 2 700 m². Il comprend un golf miniature avec un parcours classique de 18 trous. Les locaux existants abritent l'accueil, une cuisine avec plonge indépendante, une salle de restaurant, une terrasse extérieure et un bloc sanitaire.

Forme de l'AOT : La Ville de MENTON délivre l'AOT sous la forme d'une convention. L'AOT est accordée à titre intuitu personae. L'Occupant ne pourra nullement sous-louer, avoir recours à la location-gérance, céder son droit à l'occupation ou modifier la nature de son activité. La réglementation relative aux baux commerciaux et à la propriété commerciale n'est pas applicable au titre qui sera délivré.

Durée de l'AOT : L'autorisation est consentie pour une durée de 12 ans à compter du 1^{er} janvier 2025 et jusqu'au 31 décembre 2036.

Redevance : L'occupation du terrain communal donnera lieu à la perception d'une redevance annuelle de 16 965,27 € payable à la caisse de Madame le Comptable public de Menton, sans qu'il n'ait à la réclamer, par trimestre anticipé.

Cette redevance sera actualisée, chaque année, à partir du 1er janvier, en prenant pour base la variation de l'indice national des loyers commerciaux (base : indice **2^{ème} trimestre 2024 soit 136,72**).

Cette redevance ne comprend pas charges, impôts, droits de voirie éventuels pour toute occupation autorisée.

L'occupant prendra à sa charge l'ensemble des fluides (eau, électricité) ainsi que la taxe foncière. L'installation sera mise à disposition en l'état : tous les aménagements de remise en état ou complémentaires seront à la charge de l'occupant. Tout ajout de structure fera l'objet d'une demande et d'une validation de la commune.

Obtention et contenu du dossier remis aux candidats :

Le dossier, remis gratuitement, comprend les documents suivants :

- Le projet de convention
- Le plan des lieux mis à disposition
- Le présent avis d'appel à candidatures

Conditions pour obtenir les documents contractuels :

Retrait du dossier de consultation jusqu'à la date limite de remise des offres selon les modalités fixées ci-dessous :

Retrait gratuit sur place à l'adresse et aux horaires indiqués ci-dessous :

« Mairie de MENTON, Service de la Commande Publique, 17 rue de la République, 06500 MENTON »

Du lundi au vendredi de 8h30-12h30/14h00-17h00.

Soit sur demande par mail adressée : compub@ville-menton.fr

Langue utilisée : Français

Critères de jugement des propositions :

- 1 / Aspect extérieur – Esthétique : intégration harmonieuse dans l'environnement (15%)
- 2/ Aménagements proposés par le candidat (20%)
- 3/ Prix de l'activité proposée (30 %)
- 4/ Respect de l'environnement et entretien de l'espace loué (15%)
- 5/ Périodes et horaires d'ouverture proposés par le candidat (20%)

Documents à produire :

- Le dossier de présentation du projet relatif à l'aménagement des activités proposées (photos et plans) ainsi que son fonctionnement (prix, horaires ...)
- Pour la société si existante : statuts et K BIS de moins de trois mois

Il sera demandé aux candidats dont la candidature est incomplète, en particulier concernant la personnalité juridique, de fournir tout justificatif requis. Le candidat aura 5 jours pour répondre. En l'absence de documents ou en présence de documents insuffisants, la candidature sera rejetée.

Date limite de réception des dossiers : 29/11/2024 à 16 h 00.

Modalité de transmission des offres de candidature :

Les dossiers devront parvenir, soit sous pli recommandé avec avis de réception, soit par porteur contre récépissé, sous enveloppe portant la mention : « – Appel à candidature- AOT MINIGOLF DU PIAN - NE PAS OUVRIR » adressés à Mairie de MENTON, Service de la Commande Publique– 17 rue de la République – 06 500 MENTON .

Horaires d'accueil : du lundi au vendredi de 8h30-12h30 / 13h30-17 heures.

Renseignements complémentaires :

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur apparaîtraient nécessaires, les candidats devront faire parvenir au plus tard cinq jours avant la date limite de remise des propositions, une demande à :

« Mairie de MENTON, service de la Commande Publique– 17 rue de la République – 06 500 MENTON
»
compub@ville-menton.fr

Juridiction chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Nice - 33 boulevard Franck Pilatte B.P. 4179 06300 NICE,
☎ : +33 (04) 92 04 13 13, courriel : greffe.ta-nice@juradm.fr

En cas de non-respect de l'un des engagements inscrits dans l'AOT, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par la Ville de MENTON à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Date d'envoi du présent avis à la publication : **08/11/2024**